

## Communiqué de presse - pour diffusion immédiate

### **Le projet éolien à Saint-Paul-de-Montminy retenu auprès d'Hydro-Québec**

**Montmagny, le 26 janvier 2024** – C'est avec enthousiasme que la MRC de Montmagny, faisant partie de l'Alliance de l'Énergie de l'Est, a appris aujourd'hui qu'un projet d'éoliennes à Saint-Paul-de-Montminy a été accepté par appel d'offres par Hydro-Québec. C'est d'ailleurs huit projets au total qu'Hydro-Québec a accepté (voir carte), dont deux sur le territoire de l'Alliance de l'Énergie de l'Est. Ces deux projets ajouteront conjointement une puissance d'environ 490 MW d'énergie éolienne qui sera intégrée au réseau d'Hydro-Québec.

#### **Les réactions de la MRC et les retombées pour le milieu**

Monsieur Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny accueille chaleureusement la sélection du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy avec le partenaire Kruger Énergie : « Cette annonce représente une avancée significative pour notre MRC et pour l'ensemble de l'Est-du-Québec. En tant que préfet, je suis convaincu que ces projets permettront à notre territoire de tirer son épingle du jeu et auront un impact positif, stimulant l'économie locale et créant des opportunités durables pour nos citoyens. »

Le directeur adjoint et l'aménagiste à la MRC, M. Daniel Racine se faisait rassurant en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et que l'objectif est la préservation de la qualité de l'image du paysage. « Chacune des entreprises s'assure de bien respecter les règlements des municipalités auxquelles les projets se déploieront. Des études sur le territoire sont en cours et le territoire a la chance d'avoir des secteurs forestiers non habités où on privilégie l'implantation des parcs éoliens. »

#### **Hydro-Québec et ces soumissions**

Tous les projets retenus seront réalisés en partenariat avec les milieux locaux et six d'entre eux le seront également en collaboration avec des communautés autochtones. Le coût moyen de fourniture prévu dans les soumissions retenues est de 7,8¢ le kilowattheure (kWh) en dollars de 2023. Ce coût n'inclut pas le transport et l'équilibrage. Hydro-Québec conclura les contrats d'achat d'électricité avec les promoteurs au cours des prochaines semaines. Ces contrats seront par la suite soumis à la Régie de l'énergie pour approbation. Les promoteurs retenus auront la responsabilité d'obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis pour la construction des installations avant d'entreprendre les travaux de construction. Les livraisons d'électricité doivent commencer, selon les soumissions retenues, entre le 1er décembre 2027 et le 1er décembre 2029.

Sources : Myriam Fortin | Communications | MRC de Montmagny | 418 248-5985 poste 354 |  
Alliance de l'Énergie de l'Est | Journal de l'Oie blanche | Hydro-Québec |  
Information : Nancy Labrecque | Direction | MRC Montmagny | 418 248-5985 poste 223  
nlabrecque@montmagny.com